

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer

Nombre de membres : 48

Séance du 25 NOVEMBRE 2002
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 36

Tous les délégués, sauf

MM. WAGNER, HAAS, SIBLER, qui étaient représentés respectivement par
MM. BRUCKER, VOGEL, ROTH.

MM. STEINER, HERRLE, Mme HITTLER, MM. SUSS, PREVOT, BABILON,
ZINCK, RICHERT, Mme GESANG, M. KLIPFEL, -excusés- M. AMRHEIN
Mme CABIROL DE SAINT GEORGES (excusée)

DEL. N° 148 /2002

OBJET : INTEGRATION DES ECRITURES COMPTABLES DES BUDGETS « ASSAINISSEMENT »

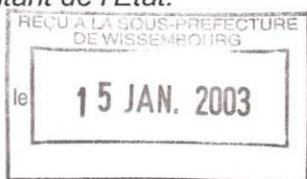
- VU le courrier du trésorier en date du 16 octobre 2002 et les états des résultats 2001 en annexe de ce dernier ainsi que les tableaux d'amortissement et écritures d'intégration,
- VU l'avis du bureau en date du 12 novembre 2002

le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

. d'approuver les intégrations d'écritures comptables consécutifs au transfert de la compétence « assainissement » pour les montants de :

24 319,01 €	Station de Woerth
1 498 660,34 €	Divers réseaux Goersdorf et Woerth
20 983,76 €	Intégration divers amortissements
298 018,88 €	Intégration divers amortissements
32 902,92 €	Transfert prêt Woerth
60 003,49 €	Transfert prêt Woerth
183 542,78 €	Transfert prêt Woerth

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.



Pour copie conforme
DURRENBACH, le 04 décembre 2002
Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982



Le Président,
Bernard LOGEL